

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) no 702/2014 de la Commission déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Numéro de l'aide

SA.41135 (2015/XA)

État membre

France

Région

-

Titre (et/ou nom du bénéficiaire)

Aide au programme national de développement des initiative locales (PIDIL)

Base juridique

- articles D. 343-34 et suivants du code rural et de la pêche maritime
- articles L. 1511-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Budget

Budget global: EUR 40 (millions)

Intensité

100 %

Durée

23.04.2015 - 31.12.2016

Objectif

Aides au transfert de connaissances et aux actions d'information (article 21), Aides aux services de conseil (article 22)

Secteurs économiques

AGRICULTURE; SYLVICULTURE ET PÊCHE

Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
3 rue Barbet de Jouy - 75 349 PARIS 07 Cedex

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Regime_PIDIL_23-02-2015_cle81e3ea.pdf

Autres informations

-